



Municipalité  
1513 Hermenches

**Monsieur et Madame  
Joao et Isabelle Belo de Carvalho  
Ch. du Clos du Riau 10  
1513 Hermenches**

Hermenches, le 14 novembre 2017

**Autorisation municipale – parcelle 279 – Goudronnage places de parc et chemin accès au garage**

---

Madame, Monsieur,

La Municipalité autorise le goudronnage de vos places de parc existante en pavé gazon ainsi que le chemin d'accès au garage actuellement en béton. La récupération des eaux pluviales devra être renvoyée vers la canalisation eaux claires de la parcelle.

Cette autorisation est délivrée au sens de l'art.111 LATC et 39 RLATC, dispensant d'enquête publique les travaux de minime importance. Le droit des tiers est réservé.

Toute modification de votre projet est soumise à une nouvelle autorisation de la Municipalité

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

**Municipalité d'Hermenches**

  
Sylvain Crausaz  
Syndic

  
Philippe Rebet  
Secrétaire

Taxes et émoluments : frs **50.00**

Les présentes décisions et les conditions éventuelles dont elles sont assorties peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (av. Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) ; Le recours s'exerce par écrit dans les 30 jours dès la communication de la décision attaquée. L'acte de recours doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours accompagné le cas échéant de la procuration du mandataire.